

NEW

Durée	Lieu :
14 heures	sur site en Occitanie
Public visé	
Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).	
Prérequis	
Être à jour de son agrément (Assistant maternel) Être en contrat avec un employeur	
Modalités d'évaluation et de suivi	
Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées. Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement. Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation. Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation	
Moyens et supports pédagogiques	
Vidéo projection Étude de cas concrets	
Moyens et supports pédagogiques	
Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes : Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences	
Financement de la formation	
Le plan de développement des compétences	

Points forts

Parents Aujourd'hui propose une formation spécifiquement conçue sur la base de l'Approche Empathique de la personne et sur les 8 besoins relationnels selon l'approche de Richard Erskine.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure d'adapter sa communication verbale et non-verbale à tout type d'interlocuteur, dans le cadre professionnel, de prévenir les situations de conflits et ainsi améliorer la qualité de ses relations professionnelles.

Description

SAVOIRS :

- Le schéma de communication.
- Le cadre de référence, la perception et les a priori.
- Les différents modes de communication : verbal, non verbal, paraverbal.
- Les filtres et les parasites de la communication interpersonnelle.
- Les notions de faits, opinions, jugements.
- Les différents types de questionnements et leurs objectifs.
- La notion d'empathie.
- La communication non violente

SAVOIR-FAIRE :

- Repérer son propre style de communication et son cadre de référence.
- Utiliser un vocabulaire neutre et objectif.
- Mettre en place les bonnes conditions pour une communication optimale.
- Mettre en pratique les techniques de communication : écoute active, reformulation, questionnement.
- Utiliser les modulations et poser sa voix.
- Maîtriser sa communication non-verbale et para-verbale : gestuelle, expressions, modulations de la voix et débit de paroles.
- Identifier et s'adapter aux émotions de son interlocuteur.
- Développer une argumentation.
- Comprendre les mécanismes d'un conflit et utiliser les méthodes appropriées de résolution de conflit.
- Conclure une situation de conflit.

SAVOIR-ÊTRE :

- Être empathique
- Être observateur et attentif
- Être neutre
- Être assertif



Code : MICIP21

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

Barème des frais annexes au forfait :



0.211€
du km**



Le déjeuner et/ou dîner :
11€**



Nuit d'hôtel :
70€ pour la province**
90€ pour Paris,
petit déjeuner compris**

**Taux et montants indicatifs susceptibles d'être révisés en cours d'année

Zone d'intervention



DOM/TOM

labellisation



assurmat
Branche Professionnelle:
Assistants Maternels
du Particulier Employeur

SPE Branche
professionnelle
du particulier
employeur

